



**Banque de
Nouvelle Calédonie**

BANQUE & ASSURANCE



PARTICULIERS

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

APPLICABLES AU 1^{ER} NOVEMBRE 2020



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/11/2020. La Banque de Nouvelle Calédonie fonde sa relation avec vous et ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Banque de Nouvelle Calédonie.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Banque de Nouvelle Calédonie se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix sont exprimés en F. CFP, avec le détail des montants Toutes Taxes Comprises (TTC) pouvant inclure la TSS (5% depuis le 01/04/2006), la CCS (2% depuis le 01/01/2015), l'IRDC (8% depuis le 31/12/1993), la TOF (6% depuis le 01/03/1990). Les taxes indiquées sont susceptibles de varier en fonction des évolutions de la fiscalité.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site internet :

www.bnc.nc



BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001– Siège social : 10, avenue du
Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire
en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00
contact@bnc.nc.



EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DES SERVICES	Tarifs TTC en F. CFP
Abonnement à des services de banque à distance :	
"Lagon" ⁽¹⁾	Gratuit
"Récif" ⁽²⁾	74 F. CFP /mois soit 888 F. CFP /an
"Récif +" ⁽³⁾	795 F. CFP /mois soit 9 540 F. CFP /an
"Océan" ⁽⁴⁾	1 071 F. CFP /mois soit 12 852 F. CFP /an
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Non disponible

(1) Consultation des comptes et virement entre comptes en F. CFP du titulaire

(2) Accès à l'option de virement local occasionnel en F. CFP

(3) Accès aux options de virements ponctuel et permanent locaux ou SEPA-COM-Pacifique en F. CFP et en euro

(4) Accès à l'option de virement à l'international

Tenue de compte	Tarifs TTC en F. CFP 779 F. CFP /trimestre soit 3 116 F. CFP /an
Fourniture d'une carte de débit	
<i>Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa</i>	5 074 F. CFP /an
<i>Carte de paiement internationale à débit différé Visa</i>	5 074 F. CFP /an
<i>Carte de paiement internationale à autorisation systématique</i>	3 699 F. CFP /an
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB ⁽¹⁾)	137
Virement	
<i>Cas d'un virement local occasionnel</i>	431
<i>Cas d'un virement dans la zone Pacifique en F. CFP</i>	431
<i>Cas d'un virement SEPA-COM-Pacifique⁽²⁾ en euro occasionnel⁽³⁾</i>	1 314
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement - "AMP"	2 799
Prélèvement	
<i>Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local</i>	447
<i>Frais par paiement d'un prélèvement local</i>	Gratuit
<i>Frais de mise en place de prélèvement SEPA-COM-Pacifique⁽²⁾ en euro</i>	1 665
<i>Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique⁽²⁾ en euro</i>	106
Commission d'intervention	996 ⁽⁴⁾

(1) Distributeur automatique de billets

(2) SEPA-COM-Pacifique concerne les virements et prélèvements en euro échangés entre la République française "zone SEPA" et les COM du Pacifique, ainsi qu'entre les COM du Pacifique

(3) Gratuit avec un abonnement à des services de banque à distance Récif + et Océan

(4) Par opération, plafonnée à 10 000 F. CFP TTC par mois



Sommaire

1	OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	
	Ouverture, transformation, clôture	9
	Relevés de compte	9
	Tenue de compte	9
	Services en agence	10
2	BANQUE À DISTANCE	12
3	VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
	Cartes	13
	Virements	16
	Prélèvements et TIP	17
	Chèques	18
4	OFFRES GROUPEES DE SERVICES	19
5	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	
	Commission d'intervention	21
	Opérations particulières	21
	Incidents de paiement	22
	Incidents sur les crédits	24
	Frais divers	24
	Plafonnements spécifiques	24
6	DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	
	Découverts	25
	Crédits à la consommation	25
	Crédits immobiliers	26
	Frais divers	26

Sommaire

7	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	
	Épargne bancaire	26
	Placements financiers	27
	Assurance vie	27
8	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	
	Assurance pour vous et vos proches	28
	Assurance pour vos biens	28
9	OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
	Opérations au guichet	29
	Virements	29
	Chèques	30
10	LES JEUNES	31
11	NOS PARTENAIRES ASSURANCES	33
12	RÉSoudre UN LITIGE	34




1 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tarifs TTC
en F. CFP

Tarifs TTC
en F. CFP

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture / Clôture de compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
Dénonciation d'un compte joint	4 463

 **À SAVOIR :** La BNC facilite vos démarches de transfert de compte, conformément à la réglementation, en effectuant en votre nom les formalités afin que les prélèvements valides et les virements récurrents se présentent sur votre nouveau compte bancaire.

Tarifs TTC
en F. CFP


RELEVÉS DE COMPTE

Relevé mensuel - trimestriel - semestriel - annuel	Gratuit
Relevé journalier	4 664
Relevé hebdomadaire	2 650
Relevé décadaire	2 544
Relevé par quinzaine	2 067

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte ⁽¹⁾	779
Tenue de compte inactif ⁽¹⁾	900

(1) Cotisation trimestrielle

 **DÉFINITION : Compte inactif.** Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

SERVICES EN AGENCE

Versement, retrait d'espèces	
Versement d'espèces dans l'espace libre service	Gratuit
Retrait d'espèces dans l'agence détentrice du compte sans moyen de paiement	Gratuit
Retrait d'espèces sans moyen de paiement (retrait Tempo) effectué dans une agence non détentrice du compte	908
Édition à la demande	
Relevé d'Identité Bancaire - RIB	Gratuit
Relevé de compte	912
Relevé de compte clos	1 738
Avis d'opération	2 184
Échelle d'intérêts	2 184
Coffre-fort	
Frais de location de coffre-fort (selon contenance)	De 8 734 à 27 295
Cauton de location d'un coffre-fort	43 460
Effraction de coffre-fort ⁽¹⁾	Selon devis
Intervention pour ouverture d'un coffre-fort ⁽²⁾	16 870
Recherche	
Frais de recherche de document et opération par carte (par opération datant de moins de 3 mois)	3 339
Frais de recherche de document et opération par carte (par opération datant de plus de 3 mois)	5 936
Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération effectuée par carte	6 360
Attestation et relevé divers	
Attestations diverses (renseignements à des établissements financiers ou assimilés, lettre d'honorabilité, attestation annuelle d'intérêts sur crédit immobilier)	3 244
Frais d'expédition	
Envoi par courrier, fax ou e-mail pour confirmation d'opération	212
Courrier en recommandé	1 665
Courrier en recommandé par service express	3 180
Retour courrier non délivré (suite changement d'adresse non signalé ou incorrect)	2 120

(1) Frais d'effraction en sus

(2) Frais d'intervention en sus



	Tarifs TTC en F. CFP
Succession	
Ouverture de dossier en succession ⁽¹⁾	21 705
Gestion de dossier en succession ⁽²⁾	9 085
Services bancaires de base Gratuit	
Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte :	
<i>L'ouverture, la tenue et la clôture du compte</i>	
<i>Un changement d'adresse par an</i>	
<i>La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire</i>	
<i>La domiciliation de virements bancaires</i>	
<i>La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte</i>	
<i>L'encaissement de chèques et de virements bancaires</i>	
<i>Les paiements par prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local), TIP ou par virement bancaire local, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance</i>	
<i>Abonnement à des services de banque à distance "Lagon"</i>	
<i>Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets ou aux distributeurs automatiques de la BNC</i>	
<i>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</i>	
<i>Deux formules de chèques de banque par mois</i>	
<i>La réalisation des opérations de caisse</i>	

(1) Par dossier

(2) Par compte et par an

	Tarifs TTC en F. CFP
Prestations de base	
Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services) :	
<i>L'ouverture et la clôture du compte</i>	Gratuit
<i>La tenue du compte</i>	cf. Tarif indiqué dans cette brochure
<i>Un changement d'adresse par an</i>	Gratuit
<i>La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire</i>	Gratuit
<i>La domiciliation de virements bancaires</i>	Gratuit
<i>La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte</i>	Gratuit
<i>L'encaissement de chèques et de virements bancaires</i>	Gratuit
<i>Les paiements par prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local), TIP ou par virement bancaire local, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance</i>	cf. Tarif indiqué dans cette brochure
<i>Abonnement à des services de banque à distance "Lagon"</i>	Gratuit
<i>Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets ou aux distributeurs automatiques de la BNC</i>	cf. Tarif indiqué dans cette brochure
<i>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</i>	cf. Tarif indiqué dans cette brochure

2 | BANQUE À DISTANCE

	Tarifs TTC en F. CFP
Via téléphone et mobilis	
Abonnement à des services de banque à distance "Bankophone" ⁽¹⁾	Gratuit
Coût d'un contact "Bankophone" ⁽²⁾	133
Consultation du solde par SMS "SMS2BNC" ⁽³⁾	Gratuit

(1) Hors coût de la communication locale facturée par le prestataire extérieur

(2) Facturé par le prestataire extérieur

(3) Hors coût de la communication locale facturée par le prestataire extérieur



Via internet, par mois	
Abonnement à des services de banque à distance "Lagon" ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance "Récif" ⁽²⁾	74
Abonnement à des services de banque à distance "Récif +" ⁽³⁾	795
Abonnement à des services de banque à distance "Océan" ⁽⁴⁾	1 071
Lecteur CAP (permet des paiements sécurisés sur internet)	1 060
Boîtier Digipass (permet l'ajout de bénéficiaire dans les abonnements "Récif" , "Récif +" et "Océan")	5 300
Émission d'un virement à destination de l'étranger (sous réserve d'être abonné au service "Océan") ⁽⁵⁾	1 240
Frais du correspondant (à la charge du donneur d'ordre) ⁽⁶⁾	2 120

(1) Consultation des comptes et virement entre comptes en F. CFP du titulaire

(2) Accès à l'option virement local occasionnel en F. CFP

(3) Accès aux options de virement ponctuel et permanent locaux ou SEPA-COM-Pacifique en F. CFP et en euro

(4) Accès à l'option de virement vers l'international

(5) 50% du tarif papier. Frais de SWIFT en sus

(6) Application des frais réels si les frais du correspondant sont supérieurs à 2 120 F. CFP


3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Tarifs TTC en F. CFP


CARTES (hors cotisation à une offre groupée de services)


Cartes de retrait	
Cotisation carte de retrait "White" ⁽¹⁾	Gratuit
Cotisation carte de retrait "Instinct" ⁽¹⁾	3 244
Cotisation carte de retrait pour personne sous régime de protection ⁽¹⁾	3 032
Cotisation carte de retrait équivalente supplémentaire sur le même compte ⁽¹⁾	½ tarif


(1) Cotisation annuelle

 **À SAVOIR :** Les cartes de paiement internationales à débit immédiat ou différé Visa ou American Express vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.

En cas de perte ou de vol, appelez le 00 33 2 54 54 67 12 pour faire immédiatement opposition.

 **DÉFINITION :** Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé). L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

 **DÉFINITION :** Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat). L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

 **DÉFINITION :** Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Cartes de paiement		Tarifs TTC en F. CFP
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) ⁽¹⁾		3 699
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat ou différé Visa Classic) ⁽¹⁾		5 074
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat ou différé Visa Premier) ⁽¹⁾		17 532
Fourniture d'une carte de paiement équivalente supplémentaire sur le même compte ⁽¹⁾		½ tarif
Visuel carte personnalisé		1 060
Cartes American Express		Nous consulter

(1) Cotisation annuelle

	Tarifs TTC en F. CFP
Opérations diverses	
Frais de réédition du code secret	3 784
Frais de refection de la carte	4 770
Frais pour extraction d'une carte en urgence	3 784
Frais de modification du plafond	5 671
Frais de gardiennage (au-delà d'un mois)	1 590
Frais pour restitution de la carte après capture	2 205
Opérations par carte en Nouvelle-Calédonie	
Retrait d'espèces au DAB ⁽²⁾ de la BNC	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽²⁾ d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC ne dispose pas de DAB ⁽¹⁾)	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽²⁾ d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB ⁽¹⁾)	137
Opérations par carte en euro dans les 27 pays de la CEE (dont la France)	
Paiement par carte émise par la BNC	Gratuit
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾	Gratuit
Opérations par carte dans les pays hors de la CEE	
Paiement par carte émise par la BNC	2,80% ⁽²⁾
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾	
Commission fixe par transaction	407
Commission proportionnelle par transaction	2,80% ⁽³⁾
Dates relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé	
Date d'arrêté de compte	Fin de mois
Date de valeur	Jour de l'opération
Date de débit des factures	Dernier jour ouvré du mois

(1) Distributeur Automatique de Billets

(2) Par transaction - Max. 783 F. CFP

(3) Du montant



À SAVOIR : En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre carte à votre insu, sur internet par exemple, votre banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt. Votre banque peut être également à l'initiative du blocage de votre carte si elle soupçonne une utilisation frauduleuse de cette dernière.



DÉFINITION : Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets. Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.



DÉFINITION : Virement local. Le compte est débité du montant d'un virement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie.



DÉFINITION : Virement SEPA-COM-Pacifique. Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique, permanent ou occasionnel, libellé en euro, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en République française "zone SEPA" et dans les COM du Pacifique.

Tarifs TTC en F. CFP

VIREMENTS	
Virement simple	
Virement (cas d'un virement local occasionnel de compte BNC à compte BNC, en faveur de soi-même)	Gratuit
Virement (cas d'un virement local occasionnel)	431
Virement (cas d'un virement dans la zone Pacifique en F. CFP)	431
Virement (cas d'un virement SEPA-COM-Pacifique ⁽¹⁾ en euro occasionnel) ⁽²⁾	1 314
Dates de valeur appliquées aux virements	
Virement émis	J ⁽³⁾
Virement reçu en F. CFP	J ⁽³⁾
Virement reçu en devise payé en F. CFP	J ⁽³⁾ +2 ouvrés
Virement permanent	
Frais de mise en place d'un virement permanent en faveur de soi-même, d'un compte BNC à un compte BNC	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent local en faveur d'un tiers	1 089
Émission d'un virement permanent local	378

(1) SEPA-COM-Pacifique concerne les virements et prélèvements en euro échangés entre la République française "zone SEPA" et les COM du Pacifique, ainsi qu'entre les COM du Pacifique

(2) Frais de SWIFT en sus

(3) date de comptabilisation

Frais de modification ou annulation d'un virement permanent local	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent dans la zone Pacifique en F. CFP en faveur d'un tiers	1 089
Émission d'un virement permanent dans la zone Pacifique en F. CFP	378
Frais de mise en place, modification ou annulation d'un virement permanent SEPA-COM-Pacifique ⁽¹⁾ en euro	1 293
Émission d'un virement permanent SEPA-COM-Pacifique ⁽¹⁾ en euro	1 314
PRÉLÈVEMENTS ET TIP	
Prélèvement	
<i>Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local</i>	447
<i>Frais par paiement d'un prélèvement local</i>	Gratuit
<i>Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA-COM-Pacifique⁽¹⁾ en euro</i>	1 665
<i>Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique⁽¹⁾ en euro</i>	106
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP)	Gratuit
Date de valeur appliquée aux prélèvements	
<i>Prélèvement payé</i>	Jour de l'opération

(1) SEPA-COM-Pacifique concerne les virements et prélèvements en euro échangés entre la République française "zone SEPA" et les COM du Pacifique, ainsi qu'entre les COM du Pacifique



DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement local. Le compte est débité du montant d'un prélèvement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, émis par un créancier dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie.



DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique. Le prélèvement SEPA-COM-Pacifique est en euro et permet de régler des factures régulières ou ponctuelles entre la République française "zone SEPA" et les COM du Pacifique, ainsi qu'entre les COM du Pacifique.

CHÈQUES

Paiement d'un chèque	
Paiement d'un chèque	Gratuit
Frais de rejet sur chèque non conforme	1 092
Traitement chèque non standard / hors norme	1 357
Paiement d'un chèque F. CFP ou euro présenté par une banque située en Métropole ou dans les DOM-TOM	0,10% + TOF⁽¹⁾
Chèque de banque	
Frais d'émission d'un chèque de banque	Gratuit
Frais d'émission d'un chèque de banque en euro	Gratuit
Annulation d'un chèque de banque	1 622
Remise de chèque	
Remise de chèque(s) payable(s) en Nouvelle-Calédonie	Gratuit
Frais pour remise de chèque(s) erronée	371
Remise de chèque(s) payable(s) en Métropole ou dans les DOM-TOM (hors NC)	0,15% + TOF⁽¹⁾
Dates de valeur appliquées aux remises de chèque	
<i>Sur place avant 12h</i>	J⁽²⁾
<i>Sur place après 12h</i>	J⁽²⁾+1 ouvré
<i>Hors place en euro ou F. CFP</i>	J⁽²⁾+25 ouvrés
<i>En devise avec change</i>	J⁽²⁾+2 après crédit du correspondant
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité	4 jours calendaires

(1) Du montant - Min 2 115 F. CFP - Max 2 839 F. CFP

(2) Date de comptabilisation



DÉFINITION : Délai d'encaissement. La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la BNC vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la BNC peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé. La provision est alors indisponible.

	Tarifs TTC en F. CFP
Opposition sur chèque	
Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur ⁽¹⁾	2 577
Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur ⁽²⁾	4 505
Délivrance et destruction de chéquiers	
Délivrance de chéquier en F. CFP	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier	Frais réels
Gardiennage (au-delà de 2 mois)	1 450
Destruction de chéquier ⁽³⁾	2 820

(1) Par chèque

(2) Par chéquier

(3) En cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois ou erreur du client

4 OFFRES GROUPEES DE SERVICES

	Tarifs TTC en F. CFP
LE PACKAGE AZUR (cette offre n'est plus commercialisée)	
Cotisation mensuelle comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - un compte de dépôt (tenue de compte) - une carte de paiement à autorisation systématique - un abonnement au service de banque à distance "Lagon" 	540
LE PACKAGE AZUR +	
Cotisation mensuelle comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - un compte de dépôt (tenue de compte) - une carte de paiement à autorisation systématique - un abonnement au service de banque à distance "Récif +" 	1 295

	Tarifs TTC en F. CFP
LE PACKAGE INDIGO	
Cotisation mensuelle comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - un compte de dépôt (tenue de compte) - une carte internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic - une autorisation de découvert (mise en place et revue annuelle) - un abonnement au service de banque à distance "Récif +" 	1 613
LE PACKAGE TURQUOISE	
Cotisation mensuelle comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - un compte de dépôt (tenue de compte) - une carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Premier - une autorisation de découvert (mise en place et revue annuelle) - un abonnement au service de banque à distance "Récif +" 	2 599
OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ (OCF)	
Cotisation mensuelle comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt - une carte de paiement à autorisation systématique - le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur de compte - quatre virements mensuels locaux, dont au moins un virement permanent - des prélèvements locaux ou TIP en nombre illimité - deux chèques de banque par mois - un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement - un système d'alertes sur le niveau du solde du compte - la fourniture de relevés d'identités bancaires 	358

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ (OCF)

- un changement d'adresse une fois par an
- le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévues à l'article R.312-4-2 du Code monétaire et financier
- le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte fixé à 1 962 F. CFP /mois

Les forfaits comprennent également les services essentiels : mise à disposition de chèquiers, ouverture d'un compte épargne, 2 chèques de banque par mois, relevé mensuel, édition de RIB, paiement chez les commerçants et retraits aux DAB de la BNC et dans les pays de l'Union Européenne, accès à la Zone Libre-Service 24 heures/24 et 7 jours/7, abonnement à des services de banque à distance "Bankophone"

5 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



DÉFINITION : Commission d'intervention. Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

	Tarifs TTC en F. CFP
COMMISSION D'INTERVENTION	
Commission d'intervention	996 ⁽¹⁾
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
Frais par saisie-arrêt ⁽²⁾ , par avis à tiers détenteur ⁽³⁾ , par opposition administrative ⁽⁴⁾	17 000
Prise en charge de dossier contentieux ⁽⁵⁾	30 040
Prise en charge de dossier sensible ⁽⁶⁾	10 547

(1) Par opération, plafonnée à 10 000 F. CFP TTC par mois

(2) Frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due (par acte)

(3) Frais bancaires liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due (par acte)

(4) Frais bancaires liés à une procédure du Trésor Public pour le recouvrement de sommes dues à l'Etat notamment au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires de caractère pénal (par acte)

(5) Par dossier et hors frais de déchéance du terme prévus contractuellement au dossier de crédit

(6) Prise en charge par le Service Recouvrement

INCIDENTS DE PAIEMENT

Incidents liés aux cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	7 950
--	-------

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	6 466
--	-------

Incident sur chèque

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (inférieur ou égal à 5 967 F. CFP)	3 578
--	-------

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (supérieur à 5 967 F. CFP)	5 963
--	-------

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision et payé	2 162
--	-------

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	5 406
--	-------

Chèque payé émis en infraction d'une interdiction bancaire	4 060
--	-------

Retour chèque impayé localement	Gratuit
---------------------------------	---------

Retour chèque impayé Métropole, DOM-TOM ou étranger	2 184
---	-------

Incident sur prélèvement

Frais d'opposition sur un prélèvement reçu	Gratuit
--	---------

Frais de rejet de prélèvement pour motif référence incorrecte	Gratuit
---	---------

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (pour les opérations inférieures ou égales à 2.386 F.CFP)	530
--	-----

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (montant supérieur à 2.386 F.CFP)	2 385
--	-------



DÉFINITION : Rejet de chèque. Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- Les frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : en lettre simple
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- La déclaration BDF (Banque de France)
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Les frais de blocage de provision pour régularisation
- Les frais de délivrance du certificat de non-paiement



DÉFINITION : Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision. Le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.



DÉFINITION : Rejet de prélèvement. Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

Tarifs TTC
en F. CFP

INCIDENTS SUR LES CRÉDITS

Frais par paiement tardif d'échéance	3 827
--------------------------------------	-------

Frais de lettre d'information d'échéance impayée	3 392
--	-------

FRAIS DIVERS

Compte débiteur sans autorisation ⁽¹⁾	2 343
--	-------

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	2 162
---	-------

Frais pour remise d'espèces erronée ou non conforme	220
---	-----

Frais de lettre de clôture juridique	3 392
--------------------------------------	-------

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients en situation de fragilité financière selon les conditions de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier (Décret du 30 juin 2014)	2 983
--	-------

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	1 962
---	-------

(1) Commission forfaitaire prélevée trimestriellement, sur compte débiteur non autorisé (sans autorisation de découvert ou en dépassement de l'autorisation), en sus des agios débiteurs

Tarifs TTC
en F. CFP

Incident sur virement

Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires absentes ou incorrectes)	2 221
--	-------

Frais de modification d'opération (SWIFT)	2 162
---	-------

Frais de non exécution de virement pour défaut de provision (en F. CFP ou en devise, d'un montant inférieur ou égal à 2 386 F. CFP)	530
---	-----

Frais de non exécution de virement pour défaut de provision (en F. CFP ou en devise, d'un montant supérieur à 2 386 F. CFP)	2 385
---	-------

Frais pour retour de fonds sur demande du client	2 221
--	-------

6 | DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



À SAVOIR : Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Toutefois une autorisation de découvert peut vous être accordée après étude de votre dossier. Le coût total du découvert (TAEG : Taux Annuel Effectif Global) dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.



DÉFINITION : Intérêts débiteurs (Agios). Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

	Tarifs TTC en F. CFP
DÉCOUVERTS	
Dossier de découvert	2 650
Demande de dépassement ponctuel	4 113
Revue annuelle de découvert ⁽¹⁾	4 007
Intérêts débiteurs	13% ⁽²⁾
Dépassement non autorisé du solde du compte ou de l'autorisation de découvert convenue : intérêts débiteurs	Taux d'usure
Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ⁽³⁾	360

(1) Commission annuelle

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics.

Taux d'usure disponible en agence

(3) Par trimestre



DÉFINITION : Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs.

Non compris dans le TAEG, s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés).



DÉFINITION : TAEG. Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si sa durée est déterminée.

	Tarifs TTC en F. CFP
CRÉDITS À LA CONSOMMATION	
Frais de dossier de crédit à la consommation inférieur ou égal à 1 000 000 F. CFP	10 600
Frais de dossier de crédit à la consommation supérieur à 1 000 000 F. CFP	15 900

Tarifs TTC en F. CFP

CRÉDITS IMMOBILIERS

Frais de dossier de crédit immobilier	0,50% + TOF ⁽¹⁾
FRAIS DIVERS	
Frais d'étude de dossier non abouti	15 143
Assurance des emprunteurs	Nous consulter
Modifications diverses (mainlevée de garantie, date d'échéance de prélèvement, changement de domiciliation)	5 146
Avenant autre que renégociation de taux	12 614
Renégociation de taux de crédit	0,75% + TOF ⁽²⁾
Nantissement - gage	5 653
Rédaction de tableau d'amortissement	2 184
Frais pour décompte détaillé des sommes à payer en cas de remboursement anticipé	3 922

(1) Sur le montant du crédit

(2) Du capital restant dû - Min. 22 260 F. CFP

7 | ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



À SAVOIR : Conformément à la loi de pays n°2014-20 du 31/12/2014, la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) est applicable dès le 1^{er} franc depuis le 01/01/2015 aux revenus des produits de valeurs mobilières, des produits d'épargne et de placement au taux en vigueur de 2%. Sont concernés tous les produits d'épargne bancaire (toute la gamme de dépôts à terme), ainsi que les produits d'épargne réglementée (Livret A, compte sur livret, compte sur livret jeune et épargne logement - PEL et CEL).

ÉPARGNE BANCAIRE

Compte épargne	
Tenue de compte	Gratuit
Tenue de compte inactif ⁽¹⁾	900

(1) Cotisation trimestrielle



Clôture de compte	Gratuit
Versement d'espèces sur compte d'épargne	Gratuit
Retrait d'espèces par carte "Tempo" à usage unique, effectué dans une agence non détentrice du compte	908
Transfert de PEL et de CEL	5 353
Annulation et remboursement d'un compte à terme ⁽¹⁾	2 120

PLACEMENTS FINANCIERS

Étude patrimoniale	53 000
OPCVM	
Ouverture d'un compte titre	Gratuit
Transfert de portefeuille sortant	2 162
Ordre tombé ou annulé	753
Opération sur titres	1 590
Fiscalité internationale	11 130
Transfert de compte titre (par ligne)	2 120
Transfert de compte titre à l'étranger (par ligne)	12 720
Droits de garde de compte titre	0,22% + TOF⁽²⁾
+ commission fixe par ligne de titres	498
Droits de garde sur OPCVM Groupe BPCE	Gratuit
Droits de garde pour compte titre clôturé dans l'année ⁽³⁾	5 565
Droit de garde de compte titre sans position ⁽⁴⁾	6 487
Intervention	2 162
Relevé de compte titre édité à la demande	912
Frais de recherche et calcul de plus values sur exercice antérieur < 5 ans	19 080
Frais de recherche et calcul de plus values sur exercice antérieur > 5 ans	26 500
Ordres de bourse	
Courtage sur opération de bourse - euronext	0,90% + TOF⁽⁵⁾
Courtage sur opération de bourse - International	1,50% + TOF⁽⁶⁾

ASSURANCE VIE⁽⁷⁾

Nous consulter

- (1) En sus des pénalités sur taux prévues au contrat
(2) Cotisation annuelle et calculée sur la valeur du portefeuille valorisé au dernier jour de l'année - Min. 24 380 F. CFP / Max. 37 100 F. CFP
(3) Prélevé à la clôture du compte titre, perception par trimestre commencé
(4) Cotisation annuelle
(5) Du montant - Min 1 707 F. CFP
(6) Du montant - Min 5 342 F. CFP
(7) Nos produits d'assurance vie sont des contrats CNP et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions par les engagements contractuels en vigueur.



DÉFINITION : Droits de garde. Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.



À SAVOIR : Médiation de l'AMF. L'autorité des marchés financiers dispose d'un médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champs de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (information des investisseurs, exécution des ordres (délai, contenu), problèmes de tenue de compte titres). Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse - 75 082 Paris Cédex 02.

8 | ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

	Tarifs TTC en F. CFP
Assurance pour vous et vos proches	
Assurance sur épargne ^{(1) (2)}	2 786
Assurance décès accidentel et maladies redoutées - Compte parrainé ^{(1) (3)}	1 378
Garantie de ressources ^{(1) (3)}	De 945 à 3 045
Garantie des Accidents de la Vie ⁽⁴⁾	Nous consulter
Garantie Obsèques - Allianz Obsèques ⁽³⁾	Nous consulter
Assurance pour vos biens	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - "AMP" ^{(1) (5)}	2 799
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - "AMP Famille" ^{(1) (5)}	4 700
Assurance Automobile ⁽⁴⁾	Nous consulter
Assurance Habitation ⁽⁴⁾	Nous consulter
Frais de réédition de carte verte (contrat Assurance Auto) ⁽⁶⁾	869

- (1) Cotisation annuelle
(2) Assurance sur épargne est un contrat BPCE Assurance, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur
(3) Compte parrainé, Garantie de ressources et Allianz Obsèques sont des contrats Allianz Vie, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur
(4) Garantie des Accidents de la Vie, Assurance Automobile et Assurance Habitation sont des contrats Allianz IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur
(5) AMP et AMP Famille sont des contrats BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur
(6) En cas de perte avec responsabilité avérée du client

9 | OPÉRATIONS INTERNATIONALES

	Tarifs TTC en F. CFP
Ouverture de compte en devise	Gratuit
Tenue de compte en devise ⁽¹⁾	4 644

(1) Cotisation trimestrielle. Commission prélevée sur le compte en F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
OPÉRATIONS AU GUICHET	
Commission de manipulation euro et autres devises / débit-crédit en compte F. CFP	366
Commission de manipulation euro et autres devises / règlement en espèces ⁽¹⁾	1 325
Ouverture de contrat de change à terme	7 568


(1) Réservée aux "non clients"


	Tarifs TTC en F. CFP
VIREMENTS	
Virements émis	
Émission d'un virement ⁽¹⁾	2 480
Frais du correspondant ⁽²⁾	2 120
Frais de SWIFT	2 480
Frais de confirmation d'opération (SWIFT)	1 060
Virements permanents en devise	
Mise en place / Modification / Annulation	3 244
Émission d'un virement permanent	2 480
Virements reçus	
Réception d'un virement (toute devise)	2 120
Réception d'un virement en F. CFP d'un correspondant étranger	0,10% + TOF⁽³⁾


(1) Frais de SWIFT en sus

(2) Application des frais réels si frais correspondant > 2 120 F. CFP

(3) Du montant - Min. 6 254 F. CFP - Max. 16 695 F. CFP

 **À SAVOIR :** Depuis le 1^{er} janvier 2007, le BIC/SWIFT et l'IBAN sont obligatoires, seuls les ordres de virement comportant ces informations pourront être traités par la Banque de Nouvelle Calédonie sans frais supplémentaire.

 **DÉFINITION : IBAN (International Bank Account Number).** Numéro de compte bancaire du bénéficiaire de paiements transnationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays).

 **DÉFINITION : SWIFT/BIC (Bank Identifier Code).** Norme internationale ISO qui permet d'identifier la banque, le pays, la ville et la succursale de l'établissement bancaire concerné.

	Tarifs TTC en F. CFP
CHÈQUES	
Chèque import (en F. CFP ou euro reçu d'un correspondant étranger)	
Commission d'encaissement	0,15% + TOF⁽¹⁾
Chèque export (en devise ou euro, remis par un client BNC et tiré sur une banque à l'étranger)	
Commission d'encaissement chèque étranger	0,15% + TOF⁽²⁾
Frais de port	1 092
Dates de valeur appliquées au chèque export	
<i>Crédit après recouvrement en euro sur l'étranger ou en devise sans change</i>	J+1 du crédit en compte chez le correspondant
<i>Crédit après recouvrement en devise sur l'étranger avec change</i>	J+2 de la cession des devises

(1) Du montant - Min. 1 908 F. CFP - Max. 10 600 F. CFP - frais de transfert en sus

(2) Du montant - Min. 1 908 F. CFP - Max. 10 600 F. CFP - frais de port en sus

	Tarifs TTC en F. CFP
Vie du compte	
Ouverture / clôture d'un compte	Gratuit
Tenue de compte	Gratuit
Tenue de compte inactif	Gratuit
Relevé mensuel - trimestriel - semestriel - annuel	Gratuit
Cartes	
Carte de retrait "Fast"	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) ⁽¹⁾	½ tarif
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic) ⁽¹⁾	½ tarif
Banque à distance ⁽²⁾	½ tarif
Opérations internationales ⁽³⁾	½ tarif
Épargne bancaire	Taux privilégié
Crédits	Conditions préférentielles
Mise en place d'un prêt étudiant	Gratuit
Réaménagement d'un prêt étudiant	3 180
Incidents	
Du tarif standard, sauf pour les incidents suivants :	½ tarif
<i>Intérêts débiteurs</i>	Standard
<i>Intérêts de retard sur échéance de crédit impayée</i>	Standard

(1) Cotisation annuelle

(2) Sur les abonnements de services de banque à distance "Récif", "Récif+" et "Océan"

(3) Sur les conditions standards des frais de virement à destination de l'étranger (hors frais de SWIFT)

Offre groupée de services

Forfait Start

- Cotisation mensuelle comprenant :
- un compte de dépôt (tenue de compte)
 - une carte de paiement à autorisation systématique ou internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic
 - un abonnement au service de banque à distance "**Lagon**"

152



BPCE Vie

Entreprise régie par le Code des Assurances.
Société anonyme au capital de 122 157 424 euros. RCS PARIS
349 004 341 - 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

BPCE Assurances

Entreprise régie par le Code des Assurances.
Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros.
RCS PARIS B 350 663 860 - 88 avenue de France - 75641 Paris
Cedex 13.

BPCE Prévoyance

Entreprise régie par le Code des Assurances.
Société anonyme au capital de 13 042 257 euros,
RCS PARIS 352 259 717 - 30 Avenue Pierre Mendès France
75013 Paris Cedex 13.

Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des Assurances.
Société Anonyme au capital de 643 054 425 euros,
RCS PARIS 340 234 962 - 87 rue Richelieu - 75002 Paris.

Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des Assurances.
Société anonyme au capital de 938 787 416 euros,
RCS PARIS 542 110 291 - 87 rue de Richelieu - 75002 Paris

CNP ASSURANCES

Entreprise régie par le Code des Assurances.
Société Anonyme au capital de 686 618 477 euros,
RCS PARIS 341 737 062 - 4 Place Raoul Dautry - 75015 Paris.

CBP

Entreprise régie par le Code des Assurances.
SAS au capital de 62 035 euros, RCS NANTES 863 800 868
3 rue Victor Schoelcher Bât E et F - 44800 Saint-Herblain.

En cas de problème sur le fonctionnement de votre compte, votre agence est à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. C'est à elle que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation à :

Banque de Nouvelle Calédonie
Direction de la Qualité
10 Avenue Maréchal Foch
BP L3 - 98 849 Nouméa Cedex

Tél : 25.74.00

ou en vous connectant sur notre **site web** : www.bnc.nc

La Banque de Nouvelle Calédonie s'engage à accuser réception dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Par ailleurs, la réponse apportée par notre établissement n'excédera pas 2 mois.

En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec la Direction de la Qualité, vous pouvez saisir par écrit :

Monsieur le Médiateur
TSA 31359
75621 Paris Cedex

Le Médiateur vous fera connaître sa position sous deux mois. La saisine du Médiateur est gratuite. Le rôle du Médiateur est de faciliter la recherche d'une solution amiable.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATIONS



Parlez-en
à votre conseiller



Appelez le 257 400*



Connectez-vous** sur
www.bnc.nc



contact@bnc.nc

* Coût d'un appel local.

** Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



**Banque de
Nouvelle Calédonie**

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001 – Siège social : 10, avenue du
Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire
en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00
contact@bnc.nc.